



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE TEMPORAIRE A2022-11-01
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu la demande de la Société EGTP RESEAUX située 805 Rue Jacqueline Auriol - ZI Les Murons - 42 160 ANDREZIEUX BOUTHEON représentée par Madame Julie ZINUTTI,

Considérant qu'il convient d'effectuer une tranchée et une pose de coffret pour la réalisation d'un branchement ENEDIS située au lieu-dit « Les Siguerauds »,

ARRETE

Article 1^{er} :

La Société EGTP RESEAUX est autorisée à effectuer les travaux désignés en préambule.

Article 2 :

Ces travaux seront réalisés à compter du 28 Novembre 2022 pour une durée de 30 jours calendaires.

Article 3 :

Durant ces travaux, la circulation se fera sur une voie manuellement et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 4 :

Durant ces travaux, il sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds de stationner et de dépasser.

Article 5 :

Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 6 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 7 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 24 Novembre 2022

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le..... 2 8 NOV. 2022 numériquement